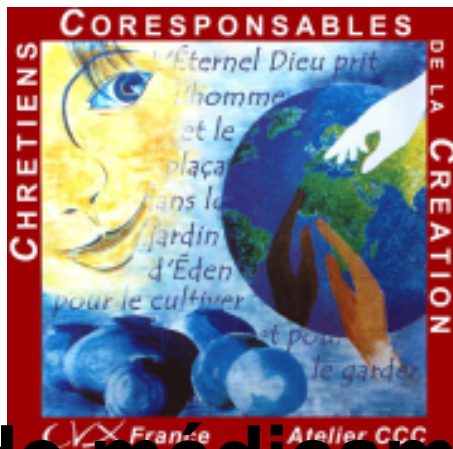


<http://ccc.cvxfrance.com/Residus-de-medicaments-dans-l-eau-no108>



# Résidus de médicaments dans l'eau (n°108)

- Chroniques -



Date de mise en ligne : lundi 28 décembre 2009

---

Copyright © Atelier CVX CCC - Tous droits réservés

---

Depuis le siècle dernier, la pharmacie a découvert et développe de grandes familles de médicaments telles que les antibiotiques, les antidépresseurs, les médicaments anticancéreux ou les traitements hormonaux. Les animaux reçoivent aussi de très grandes quantités de médicaments : antibiotiques, hormones, antiparasitaires...

La France est le 4ème consommateur mondial de médicaments (peut-être un effet pervers de notre Sécurité Sociale !) Plus de 3000 médicaments humains et 300 médicaments vétérinaires sont disponibles sur le marché.

Ce sont des substances biologiquement actives, avec des structures chimiques très variées. Les résidus de ces médicaments, lorsqu'ils ne sont pas totalement dégradés dans nos organismes, sont éliminés dans les selles et les urines, sous forme initiale ou modifiée.

Toutes ces substances aboutissent dans les milieux aquatiques. Leur présence a été mesurée aussi bien dans les eaux de surface que dans les eaux souterraines, dans les boues des stations d'épuration...utilisées en épandage agricole...que dans l'eau potable !

La maîtrise des risques sanitaires et environnementaux liés aux résidus de médicaments dans les eaux a fait partie des conclusions des tables rondes lors du Grenelle de l'Environnement. Cet engagement a été intégré dans le Plan Nation Santé Environnement (PNSE 2) dont Chantal Jouanno, la secrétaire d'état chargée de l'écologie, vient de procéder à l'installation de son Comité de Pilotage. Il s'agit de permettre une concertation avec les chercheurs, les professionnels de santé, les associations d'usagers, de malades, de défense de l'environnement ainsi que les industriels. Son objectif est d'améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux rejets de médicaments.

Il faut bien sûr améliorer les techniques de traitement des eaux ; sans doute retrouver des pratiques d'élevage plus naturelles où on n'administre pas ces substances systématiquement.

Au niveau du consommateur, on a plusieurs actions possibles :

? Tout d'abord, ne prendre à la pharmacie que ce dont nous avons besoin après avoir vérifié qu'on n'en avait plus en réserve.

? Si on est en possession de produits périmés, par exemple, on ne les jette surtout pas dans le lavabo ou les toilettes. Les pharmacies sont tenues de les reprendre afin de les retraiter de manière adéquate

*Pour Radio Présence*